



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 001-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.2

Déposée le : 10.01.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Brönnimann (Mittelhäusern, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Distribuer les bénéfices excédentaires 2022 de BKW au canton de Berne en 2023

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de faire en sorte que les bénéfices excédentaires de l'exercice 2022 de BKW soient distribués à l'actionnaire majoritaire qu'est le canton de Berne ainsi qu'aux autres actionnaires ;
2. de faire valoir la majorité du capital-actions que le canton de Berne détient dans BKW auprès du conseil d'administration et lors de l'assemblée générale 2023 de manière à ce que les bénéfices excédentaires de l'exercice 2022 soient distribués sous la forme d'un dividende exceptionnel ;
3. d'informer le Grand Conseil sur le montant du bénéfice exceptionnel 2022 de BKW ;
4. d'informer le Grand Conseil sur le montant des dividendes exceptionnels escompté pour les exercices 2022 et 2023 ;
5. d'informer le Grand Conseil sur la plausibilité d'un bénéfice exceptionnel de 600 millions de francs pour BKW lors de l'exercice 2022 ;
6. d'informer le Grand Conseil de l'impact éventuel des bénéfices exceptionnels sur le montant des bonus accordés au conseil d'administration et à la direction (membres actuels et anciens).

Développement :

Les médias ont rapporté que BKW prévoyait un bénéfice d'environ un milliard de francs pour l'exercice 2022, soit plus de 600 millions de francs de plus que le bénéfice moyen à long terme. Par ailleurs, il est désormais établi que le canton de Berne ne recevra pas les 320 millions de francs de la BNS prévus au budget en 2023 et que le bénéfice de la BNS pour 2024 est également très incertain et ne devrait donc pas être inscrit au budget 2024. Comme de grands projets

d'investissement sont prévus et qu'ils sont essentiels pour le développement du canton de Berne, le Parlement doit savoir suffisamment tôt ce que le gouvernement a l'intention d'entreprendre. Seules deux options pourraient remplacer la proposition de la présente motion : un plan d'austérité sévère ou un abandon massif des investissements – ou alors une combinaison des deux. Ni l'une ni l'autre de ces options ne semble opportune sur le plan politique dans la situation actuelle. Tant que le gouvernement ne présente pas de stratégie, la politique fiscale souhaitée par le Grand Conseil reste elle aussi en suspens. Il serait souhaitable que les partis soient au clair sur la stratégie financière du gouvernement au plus tard lors de la session d'été 2023, afin qu'il reste du temps pour trouver des compromis et des solutions viables en vue du processus budgétaire 2024.

Motivation de l'urgence : le temps presse, car le processus budgétaire 2024 est déjà en route. Si le bénéfice de la BNS fait défaut en 2023 et 2024, le canton de Berne fera face à un gros problème. Les budgets déficitaires requièrent une majorité qualifiée au Grand Conseil. Pour obtenir une telle majorité, il faut suffisamment de temps pour que les partis puissent trouver des compromis et des solutions susceptibles de rencontrer un large assentiment.

Destinataire

– Grand Conseil